



MAIRIE
D'APPOIGNY
89380

Tél : 03 86 53 24 22

Fax : 03 86 53 17 45

Compte-rendu du Conseil Municipal

du 28 avril 2017

Le présent compte-rendu tient lieu de procès-verbal de séance

mairie.appoigny@wanadoo.fr
<http://www.mairie-appoigny.fr>

Le 28 avril 2017, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain STAUB, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Maryse DUVILLIE - Evelyne PORTE - Daniel BONNOT - Bruno BELVAL - Claudine DAGOBERT - Raphaëlle GONON - Benoit GRIZARD - Céline HUET-MICHEL - Fabienne LAVANCHY - Thibault LECLERCQ - Jérôme MAGNONI - Valérie MARTIN.

Pouvoir(s) : 4 pouvoirs ont été donnés : M Sébastien LALANDRE à Mme DUVILLIE, M HARCHEN à Mme LAVANCHY, Mme GERMAIN à Mme PORTE et M GONZALEZ à M BONNOT.

Absent(es) excusé(es) : Annick BARON-HEURTEVIN, Sophie CHEVALOT, Marie-Claire DUBUYS, François NALLET

Secrétaire de séance : Madame Valérie MARTIN est désignée ès qualité.

Compte-rendu du Conseil du 15 mars 2017 adopté à l'unanimité.

Quorum : Avec 13 présents, le Conseil peut délibérer.

Feuille de présence : Signée par les présents et selon pouvoir, du/des absent(e)s représenté(e)s, par leur mandataire.

I) TRAVAUX délibération adoptée à l'unanimité, soit 17 voix dont 4 représentée

Délibération 2017/036 : travaux d'assainissement privatif les Sureaux/rue de l'Europe : Attribution du marché

Le Maire rapporte au Conseil le résultat du marché lancé pour les travaux à effectuer sur les parcelles privées selon convention de maîtrise d'ouvrage.

6 entreprises ont répondu. Les critères fixés au marché étaient le prix pour 40 % et la valeur technique pour 60 %.

Suivant l'analyse du maître d'œuvre, le Maire propose de retenir l'entreprise SAS GIRARD Route de Saulon à Gevrey-Chambertin (21) ayant obtenu sur le critère du prix la meilleure note soit 20 pts pour un prix HT de 119 815 € soit avec la TVA à 10 % : **131 796,50 € T.T.C.** Le Maire précise que la TVA à 10 % n'est pas récupérable.

Pour la valeur technique, elle a obtenu la note de 18.29 (3^{ème} note), soit vu la pondération une note globale de 18.97 la plaçant en meilleure position.

Il précise que si le marché est attribué, il faudra avant de le notifier obtenir des propriétaires, la signature des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage pour au moins 80 % des branchements (soit 32 sur 39).

Le Conseil attribue le marché à l'entreprise SAS GIRARD et autorise le Maire à signer le marché et les actes y afférents.

Autorise le Maire à signer avec les propriétaires concernés les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage dans les termes qui lui sont présentés.

Dit que la commune percevra la subvention globale de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, estimée à un total de 108.000 € sous réserve de la participation de l'ensemble des propriétaires ou au prorata en fonction.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL mercredi 17 mai 2017 à 20H30 et plénière le 10 mai 2017 à 20h30.

Vu la Secrétaire de séance : Valérie MARTIN

Vu, le Maire, Alain STAUB